|  |  |
| --- | --- |
| UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS | sigleITU |

|  |
| --- |
| *Bureau des radiocommunications*  *(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)* |

|  |  |
| --- | --- |
| Lettre circulaire  **CR/328** | Le 23 novembre 2011 |

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT**

**Objet**: Application de l'Article 12 du Règlement des radiocommunications:

1)Date limite de réception des horaires saisonniers de radiodiffusion à ondes décamétriques pour la saison A12 (25 mars 2012 - 28 octobre 2012)

2) Réunion régionale de coordination, 2012

**A l'attention du Directeur général**

Madame, Monsieur,

# 1 Date limite de réception des horaires saisonniers de radiodiffusion à ondes décamétriques pour la saison A12

1.1 J'ai l'honneur de vous informer que, conformément aux dispositions du numéro 12.31 du Règlement des radiocommunications, le Bureau des radiocommunications a fixé au **15 janvier 2012** la date limite de réception des horaires saisonniers de radiodiffusion à ondes décamétriques pour la saison A12.

1.2 Afin de publier le premier Horaire provisoire (A12T1) et de l'expédier aux abonnés deux mois avant la date de son entrée en vigueur (numéro 12.34 du Règlement des radiocommunications), il est instamment demandé aux administrations et aux organisations autorisées d'envoyer leurs horaires provisoires

avant la date limite et, autant que possible, avant le 18 décembre 2011.

1.3 Les besoins doivent être présentés par des administrations ou par des organisations autorisées, par exemple des radiodiffuseurs. Dans ce dernier cas, les administrations qui n'ont pas encore communiqué au Bureau le nom des organisations autorisées devront le faire par écrit, en indiquant leur code à trois lettres pour faciliter leur identification et en précisant la portée des autorisations (voir le numéro 12.1 du Règlement des radiocommunications), faute de quoi, les besoins présentés ne seront pas acceptés par le Bureau.

1.4 Les besoins doivent être présentés **sous forme électronique uniquement** et soumis via l'interface web **WISFAT** (Web Interface for Submission of Frequency Assignments/allotments for Terrestrial Services) (interface web à utiliser pour la soumission des assignations/allotissements de fréquence pour les services de Terre) (<http://www.itu.int/ITU-R/go/wisfat/>) conformément aux Lettres circulaires [CR/297](http://www.itu.int/md/R00-CR-CIR-0297/en) et [CR/308](http://www.itu.int/md/R00-CR-CIR-0308/en).

1.5 Un document présentant le format de fichier à utiliser pour soumettre des besoins de radiodiffusion à ondes décamétriques conformément à l'Article 12 du Règlement des radiocommunications peut être téléchargé à partir de la page web suivante:   
<http://www.itu.int/ITU-R/terrestrial/broadcast/hf/index.html> (dans la section Radiodiffusion HF des services de Terre).

1.6 L'**Annexe 1** indique les dates prévues d'envoi, aux utilisateurs abonnés, des CD‑ROM contenant les versions actualisées des horaires ainsi que les dates limites de soumission au Bureau des mises à jour en vue de leur incorporation.

1.7 Le Bureau tient à souligner que les besoins doivent être présentés avant la date limite afin de permettre l'établissement d'un horaire provisoire complet et précis et d'une analyse de compatibilité garantissant l'efficacité du processus de coordination.

# 2 Réunion régionale de coordination

2.1 Le Bureau a été informé qu'une réunion de coordination conjointe ABU-HFC et HFCC/ASBU se tiendra à Kuala Lumpur, (Malaisie) du 9 au 13 janvier 2012. Les administrations sont encouragées à y participer, ce type de réunion s'étant révélée efficace pour la coordination des horaires saisonniers de radiodiffusion à ondes décamétriques entre tous les utilisateurs des ondes décamétriques. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser aux groupes régionaux de coordination:

• Union de radiodiffusion des Etats arabes (ASBU): <http://www.asbu.net>

• Union de radiodiffusion «Asie-Pacifique» – Conférence sur les ondes décamétriques (ABU‑HFC): <http://www.abu.org.my>

• Conférence sur la coordination dans les ondes décamétriques (HFCC): <http://www.hfcc.org>.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

François Rancy  
 Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexe**:1

Distribution:

– Administrations des Etats Membres de l'UIT

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

Annexe 1  
  
Horaires saisonniers de radiodiffusion à ondes décamétriques sur  
CD-ROM – Saison A12 (25 mars 2012 - 28 octobre 2012)

Dates d'édition des CD-ROM et dates limites de soumission

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Horaire | Date d'édition | Date limite  de soumission |
| A12 Horaire provisoire 1 (A12T1) | Fin janvier 2012 | 15 janvier 2012 |
| A12 Horaire provisoire 2 (A12T2) | Fin février 2012 | 19 février 2012 |
| A12 Horaire 1 (A12S1) | Fin mars 2012 | 11 mars 2012 |
| A12 Horaire 2 (A12S2) | Fin mai 2012 | 20 mai 2012 |
| A12 Horaire 3 (A12S3) | Fin juillet 2012 | 15 juillet 2012 |
| A12 Horaire final (A12F) | Fin novembre 2012 | 18 novembre 2012 |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_